



Chers amis,

À l'appui de l'initiative de la Famille Vincentienne d'un changement systémique, une fondation fournit pour la deuxième fois 100.000 \$ US pour des projets de la Famille Vincentienne destinés à briser le cercle vicieux de la pauvreté (changement systémique). La somme totale sera probablement partagée entre plusieurs projets.

Les financements seront attribués à des projets qui:

- impliquent les pauvres, et donnent une importance particulière à l'autosuffisance et à l'auto-assistance
- s'attaquent à une série de premières nécessités comme l'emploi, la santé, le logement, l'éducation, et le développement spirituel
- impliquent plusieurs intervenants, plusieurs parties
- idéalement, impliquent plusieurs branches de la Famille Vincentienne

Les financements ne seront pas attribués:

- à des projets limités au seul soulagement de besoins immédiats
- à la couverture des coûts de projets en cours.

Plus d'informations et de critères d'application peuvent être trouvés dans le document ci-joint. Pour toute question ou de soutien en préparation des demandes, merci de contacter Marina Kadner Ricci : marina.kadner@ozanet.org.

Les demandes doivent être présentées par le Conseil Général. Il faut qu'elles nous soient parvenues par courrier électronique avant le 16 août. Les propositions doivent être en anglais, si nécessaire, nous aidons avec les traductions où on peut. Merci de nous en informer à l'avance si vous envisagez de présenter un projet.

En vous souhaitant succès dans vos importants travaux, bien cordialement,

José Ramón Díaz-Torremocha
President General



Le 1^{er} mars 2009

Aux responsables des différentes branches de la Famille Vincentienne :

- Laurence de la Brosse, Présidente des AIC (1617)
- Sr Evelyne Franc, supérieure générale des Filles de la Charité (1633)
- José Ramon Diaz Torremocha, Président de la Société de St Vincent de Paul (1833)
- P. Philippe Mura, Supérieur général des Religieux de St Vincent de Paul (1845)
- Yasmine Cajuste, Présidente des Jeunesses Mariales Vincentiennes (1847)
- P. Enrique Rivas, Coordinateur International de l'Association de la Médaille Miraculeuse (1909)
- Mari Carmen Lupiañez, Présidente de MISEVI (1999)



Mes très chers frères et sœurs,

Que la Paix du Seigneur soit avec vous en ce temps de Carême !

Je vous écris aujourd'hui, pour vous annoncer une offre de fonds en faveur de la mise en route des projets de changement systémiques pour l'année 2009. Étant donné que la Famille Vincentienne se concentre sur le changement systémique pendant au moins deux années, une fondation nous a offert US \$100.000 chaque année pendant deux ans afin d'aider au démarrage de tels projets. Elle est prête également à prolonger cette offre pendant trois autres années (c'est à dire jusqu'à 5 ans) si la Famille souhaite continuer à se focaliser sur le changement systémique durant cette période. La fondation a demandé à la Commission pour la Promotion d'un Changement Systémique d'élaborer les renseignements nécessaires concernant la manière dont les fonds seront accordés.

Vous trouverez ci-joint, une liste de critères que la Commission utilisera pour décider quels sont les projets qui recevront les fonds, ainsi que la procédure et l'échéancier à suivre lorsque les membres des diverses branches présenteront une demande. Je joins également une brève description des deux projets qui ont été financés en 2008.

Merci de vous sentir libre de communiquer cette information à vos membres par tous les moyens que vous jugez appropriés. Comme vous le voyez au 5^{ème} paragraphe des procédures décrites ci-dessous, les membres ne doivent pas présenter directement leur demande à la Commission. En revanche, le ou la responsable international (e) de chaque branche recevra les requêtes des membres de sa branche, les évaluera, et choisira au plus trois projets. Nous demandons au (à la) responsable de chaque



branche d'envoyer ensuite ces demandes, par courrier, à l'adresse suivante : startupgrants@gmail.com . Il est important qu'elles soient envoyées par email pour le 1er septembre. Je les transmettrai ensuite, pour évaluation, aux membres de la Commission, laquelle comme vous le savez, est composée du père Norberto Carcellar, CM, Sr Ellen Flynn, DC, du Père Joseph Foley, CM de Mme Patricia Nava, AIC, du Père Pedro Opeka, CM, de M. Gene Smith, SSVP et de moi- même.

Avec vous, je prie afin que le Seigneur bénisse les pauvres, et nous-mêmes qui les servons, par cette offre que la fondation a faite si généreusement.

Votre frère en St Vincent
Robert P. Maloney, CM



SUBVENTIONS POUR LANCER DES PROJETS POUR UN CHANGEMENT SYSTEMIQUE

Critères pour obtenir les subventions de lancement

1. Les subventions seront accordées aux projets qui :
 - a. **Impliquent les pauvres** eux-mêmes, y compris les jeunes et les femmes, à toutes les étapes du projet : l'identification des besoins, l'organisation, la mise en œuvre, l'évaluation et la révision.
 - b. **Ont une vision holistique**, abordant toute une série de besoins humains élémentaires – individuels ou sociaux, spirituels et physiques – en particulier des besoins comme l'emploi, la santé, le logement, l'éducation et la croissance spirituelle.
 - c. **Mettent un accent particulier sur des programmes qui aident la personne et lui permettent d'être autonome** qui visent particulièrement à s'attaquer aux causes qui sont à l'origine de la pauvreté.
 - d. **Favorisent la transparence**, les invitant à participer à la préparation de budgets et à commenter les bilans financiers, tout en encourageant une bonne gestion de l'argent, et en maintenant soigneusement les contrôles sur l'utilisation de ce capital.
 - e. **Elaborent une vision qui soit partagée par diverses parties prenantes** : des communautés pauvres, des personnes intéressées, des donateurs, des églises, des gouvernements, des ONG, le secteur privé, des syndicats, les médias, des organisations et des réseaux internationaux, etc.
 - f. **Soient une nouvelle ou qui introduisent une nouvelle approche du changement systémique** dans un projet déjà existant.
2. **Les projets de collaboration** impliquant plusieurs branches de la Famille vinctienne seront examinés avec un œil favorable lors de l'évaluation des propositions soumises.
3. Les subventions *ne seront pas* accordées pour :
 - a. Financer des projets qui n'ont pour seule visée que le soulagement des besoins immédiats (aussi bons que puissent être ces projets).
 - b. Couvrir les frais de fonctionnement de projets déjà existants.



PROCEDURE ET ECHEANCIER A SUIVRE POUR DEMANDER DES SUBVENTIONS DE LANCEMENT

1. Aujourd'hui, 1^{er} Mars 2009, les membres de la Commission pour la Promotion du changement systémique enverront une lettre aux *responsables internationaux* des différentes branches de la Famille vincentienne, annonçant qu'une fondation souhaite offrir des subventions pour lancer des projets de changement systémique.
2. Vous trouverez ci-joint, les critères d'attribution de ces subventions. Des renseignements sur la procédure à utiliser pour en faire la demande seront aussi joints à la lettre, ainsi qu'un échéancier.
3. Ces subventions pourront s'élever jusqu'à 100 000 \$ comme l'année dernière.
4. Les propositions seront transmises par les branches suivantes de la Famille vincentienne : les AIC, les Filles de la Charité, la Société de St Vincent de Paul, l'AMM, la JMV, MISEVI et les Religieux de St Vincent de Paul.
5. Chacun des responsables internationaux de la Famille vincentienne informera les membres de sa branche sur les subventions et leur enverra les renseignements sur la manière de faire une demande. Par la suite, le responsable de chaque branche recevra les demandes des membres de cette branche, les évaluera, sélectionnera trois demandes au plus. Les membres ne doivent pas envoyer leurs demandes directement à la Commission. Ils doivent plutôt les envoyer au responsable de chaque branche, qui sélectionnera trois demandes au plus et les transmettra, par courrier électronique, à la Commission pour la Promotion du changement systémique.
6. La Commission doit recevoir les demandes en provenance des responsables des branches de la Famille vincentienne au plus tard le 1^{er} Septembre 2009. Bien que les demandes de subventions présentées aux responsables de la famille vincentienne puissent être rédigées dans les diverses langues, nous demandons aux responsables que les projets qu'ils envoient à la Commission soient traduits en anglais.
7. Ensuite, la Commission se réunira et prendra une décision au sujet de la ou des propositions qui recevront les subventions de lancement. Elle décidera également du nombre de subventions accordées en 2009 ; par exemple, une subvention de 100 000\$, ou deux subventions de 50 000 \$ chacune, ou quatre subventions de 25 000\$, etc.



8. L'annonce qui indiquera quelles propositions recevront les subventions sera faite dans la deuxième quinzaine de novembre 2009. A cette période, on demandera au(x) bénéficiaires de fournir des renseignements supplémentaires sur la meilleure manière de transférer l'argent.
9. Après que le(s) projet(s) de changement systémique a/ont fonctionné durant une certaine période (la durée sera également déterminée en novembre), la Commission demandera aux bénéficiaires de soumettre une évaluation du projet et de la manière dont la subvention est utilisée.



PRESENTATION POUR SOUMETTRE UNE PROPOSITION POUR OBTENIR UNE SUBVENTION DE LANCEMENT

Merci de ne pas soumettre plus de 7 pages, en plus du budget, comme suit :

PREMIERE PAGE – Renseignements sur le Contact [une page]

Merci de préciser :

- Le nom du demandeur
- La branche de la Famille vincentienne à laquelle le demandeur appartient
- Sa position dans l'organisation (par exemple, Président de la conférence locale de la SSVP)
- L'adresse
- Le téléphone
- L'adresse électronique
- Le nom donné au Projet (par exemple : « De l'eau potable pour Palo Alto »)

PAGE DEUX – Résumé [une demi-page]

Résumé de la Proposition

PAGE TROIS – Analyse des besoins [une page]

Constat des besoins ; pourquoi ce projet est-il nécessaire ?

PAGE QUATRE – Organisation du Projet [une page]

Description du Projet ; comment le projet sera-t-il mis en œuvre ?

PAGE CINQ – Finances [une page pour le résumé, en plus du budget]

- Quels seront les coûts de lancement ?
- En termes d'argent et de personnel, comment le projet se poursuivra-t-il dans l'avenir ?
- Quelles autres sources de financement du projet existe-t-il ?
- Comment la subvention sera-t-elle utilisée si elle est obtenue ?
- Existe-t-il une date limite d'utilisation de l'argent ? Quand en aura-t-on besoin ?
- Merci de joindre un budget global.

PAGE SIX –

Evaluation [une demi-page]

Comment, quand et par qui le projet sera-t-il évalué ?

Responsable du Projet [une demi-page]

Merci de décrire la structure de gestion du projet



PAGE SEPT – Critères de changement systémique [une page]

De quelle manière le projet répond-il aux critères donnés ci-dessus (sous le titre :
« Critères pour obtenir les subventions de lancement »)



LES PROJETS FINANCES EN 2008

Le 1^{er} septembre 2008, les Responsables internationaux des diverses branches de la Famille vincentienne ont envoyé à la Commission les projets de changement systémique qu'ils avaient choisis. La Commission a examiné ces derniers lors d'une réunion au début du mois d'octobre et deux de ces projets ont été choisis en tant que destinataires des fonds de démarrage. Vous trouverez ci-dessous une courte description des deux projets

1. **Projet Sauvetage - inclusion sociale par l'agriculture**

Ce projet a été proposé par les Filles de la Charité au Brésil. La Commission a décidé de le financer en totalité (\$25.000) pendant une année.

Dans un secteur très pauvre de Paraná, en collaboration avec la population, les Filles de la Charité essaient de lancer une série d'activités génératrices de revenu qui assureront le développement durable en faveur d'un groupe pilote d'habitants locaux. Les participants au groupe pilote sont au nombre de 15 familles (soit un total d'environ 75 personnes) vivant actuellement dans des conditions d'appauvrissement, dans une région où la nutrition est précaire, la mortalité infantile élevée, où les jeunes ne sont pas scolarisés et la délinquance et la toxicomanie font rage. Les familles ont été soigneusement choisies comme étant aptes à travailler en vue d'améliorer leur propre situation. Les Filles de la Charité et une équipe de la paroisse les accompagnent dans le processus en leur offrant la formation spirituelle et au niveau d'une citoyenneté responsable et la gestion d'une entreprise. Le projet comporte la création de potagers et la culture de fleurs, fournissant ainsi du travail aux membres des familles. Le produit sera vendu en vue de produire un revenu régulier qui, si tout se passe bien, permettra aux familles d'être autosuffisantes, d'envoyer leurs enfants à l'école, et leur fournira une meilleure alimentation, un logement et des soins de santé.

L'administration locale a aidé à trouver le terrain pour le projet, le louant ou le donnant aux familles. Une équipe a offert des ateliers dans le domaine de l'élaboration de budgets, des soins de santé, de la nourriture et autres. D'autres associés ont contribué avec de l'argent pour clôturer la terre et pour l'étape préparatoire du projet. Le projet a été rendu public sur les stations de radio locales. Des collectes ont été également réalisées dans la paroisse pour réunir les fonds.

Une université locale a offert des cours d'agriculture aux participants. D'autres ateliers ont été offerts pendant l'étape préparatoire. Une équipe dirigeante a été choisie et une formation a été proposée. Un budget a été soigneusement établi. Le projet a été lancé en octobre 2008. Des critères ont été établis permettant d'évaluer le projet tous les semestres.



2. Développement intégral communautaire, volaille et agriculture, dans la Communauté de « La Esperanza » de Caserío, dans la municipalité La Reforma de San Marcos, Guatemala.

Ce projet a été proposé par la Société de St. Vincent de Paul au Guatemala. La commission a décidé de le financer partiellement (\$50.000) pendant une année, avec la possibilité d'augmenter l'aide après évaluation à la fin de cette année.

La communauté du « Caserío La Esperanza », dans la municipalité « La Reforma », du département « San Marcos », est située 243 kilomètres de la capitale du Guatemala. La communauté est peuplée d'indigènes qui effectuent le travail agricole, principalement la culture du café. Le manque de ressources et l'incertitude forcent les habitants à cultiver le café dans de petites parcelles de terrain à côté de leurs maisons, et à le vendre à un prix très bas. Dans certains cas, des membres des familles sont forcés d'émigrer temporairement au Mexique pour gagner leur vie, mais là ils se trouvent séparés du reste de la famille et ne bénéficient d'aucune prestation de Sécurité sociale.

Le projet comprend deux phases. La première phase se concentre sur la volaille et implique d'élever et de vendre des poulets. Dans la mise en œuvre de cette phase, la communauté a le projet de former les participants, de créer une infrastructure et d'acheter le matériel. Les fonds alloués seront employés à la réalisation de cette première phase.

La deuxième phase est conçue pour améliorer l'utilisation des lopins de terre exploités par les paysans en remplaçant la culture du café par la culture du cacao. Le prix du marché du café subissant une sérieuse baisse. Ceci a causé beaucoup de souffrance parmi les cultivateurs de café de la région. Le passage de la culture du café à la culture du cacao présente de nombreux avantages, tels qu'un meilleur prix sur le marché, une récolte plus sûre, un travail moins laborieux à la récolte, etc. en outre, la communauté prévoit de transformer les déchets organiques de la ferme de poulet en engrais, pour les plantations des fermiers locaux, leur donnant en plus un avantage compétitif. La deuxième phase sera autofinancée par la première phase, qui devrait récupérer l'investissement initial dans une durée relativement brève et pour produire le revenu nécessaire à l'installation de la phase deux. Le succès de la première phase assurera un projet durable. La deuxième phase produira d'autres revenus, au delà de ceux de la première phase, seulement après trois ans.

Grâce aux activités de la Conférence locale de la Société de St. Vincent de Paul, les paysans auront accès aux véhicules qui leur permettront de transporter leurs produits vers les marchés et les lieux de commerce, les libérant ainsi de la dépendance des courtiers intermédiaires. La Conférence, ainsi que des représentants d'autres branches de la Famille vincentienne, leur fournira le savoir-faire technique et les aidera à établir les contacts nécessaires.



La Conférence locale offrira des programmes en vue de la formation spirituelle continue de ceux qui sont impliqués dans le projet, des ateliers sur la spiritualité Vincentienne.

La communauté locale fournira le travail nécessaire pour mener à terme le projet. Le succès du projet sera fonction de la « capacité à construire ». Des cours seront offerts aux membres de la communauté dans le domaine des compétences nécessaires pour diriger une ferme avicole réussie, telles que les relations humaines, la gestion du personnel, l'administration des fonds, la gestion et la vente.

Des membres compétents de la Conférence locale de la Société de St. Vincent de Paul évalueront les deux phases du projet par des audits internes, des visites sur place, et une évaluation des résultats. Cette évaluation continue inclura des rapports hebdomadaires et des audits mensuels, en vue d'assurer l'efficacité du projet au fur à mesure de sa progression. Etant donné que le projet fonctionnera dans le secteur de la production alimentaire, il sera également évalué régulièrement par des entités gouvernementales, telles que le Ministère de la Santé.